

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ AVEC LOGEMENTS INCLUSIFS À LEVENS

NOTICE DESCRIPTIVE COMMERCIALE MAISON DE SANTÉ



Mis à jour le mercredi 8 janvier 2025



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION GENERALE	4
1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1. INFRASTRUCTURE	5
1.2. MURS ET OSSATURE	5
1.3. PLANCHERS.....	5
1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	6
1.6. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	7
1.7. TOITURES.....	7
2. LOCAUX DESTINÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LEURS EQUIPEMENTS	8
2.1. SOLS ET PLINTHES	8
2.2. REVETEMENTS MURAUX.....	8
2.3. PLAFONDS (sauf peintures et teintures).....	9
2.4. MENUISERIES EXTERIEURES	9
2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	9
2.6. MENUISERIES INTERIEURES.....	10
2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	10
2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES	11
2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	11
3. LOCAUX TECHNIQUES ET LOCAUX DU PERSONNEL	16
3.1. CHAMBRE DE GARDE.....	16
3.2. SANITAIRES RÉSERVÉS AU PERSONNEL	17
3.3. LOCAUX TECHNIQUES	17
4. STATIONNEMENT	18
4.1. PARC DE STATIONNEMENT COUVERT	18
4.2. STATIONNEMENTS EXTÉRIEURS	18
5. ESCALIER ET ASCENSEUR.....	19
5.1. ESCALIERS PRINCIPAUX.....	19
5.3. ASCENSEUR	19
6. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....	20
6.1. ALIMENTATION EN EAU (à définir avec exploitant et bet Fluides)	20
6.2. ALIMENTATION EN ELECTRICITE (à définir avec exploitant et bet Fluides).....	20
7. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS....	20
7.1. VOIRIE ET PARKINGS.....	20
7.2. CIRCULATIONS DES PIETONS	21

7.3.	ESPACES VERTS	21
7.4.	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	21
7.5.	CLOTURES	21
7.6.	RESEAUX DIVERS	22
8.	ORGANIGRAMME DES CLES	22

PRESENTATION GENERALE

Cet ensemble immobilier est situé 880 Avenue du Général de Gaulle à Levens. Le programme se développe sur 5 niveaux et comprend 3 entités distinctes :

- Une maison de santé pluridisciplinaire en rez-de-chaussée et rez-de-jardin
- 10 logements inclusifs en R+1
- Un parc de stationnement de 42 places localisé dans 2 niveaux enterrés et dans une partie du rez-de-jardin

Les caractéristiques techniques de la partie **Maison de Santé** sont définies par la présente notice.

Ce programme sera notamment conforme :

- ▣ à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA),
- ▣ à la réglementation d'accessibilité des ERP,
- ▣ à la réglementation sécurité incendie des ERP
- ▣ à la réglementation thermique RT 2012,
- ▣ à la réglementation applicables aux Parcs de Stationnement (PS)

La construction se conformera également :

- ▣ aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.
- ▣ aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- ▣ aux règles de construction et de sécurité.

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (D.I.U.O) définissant les préconisations pour l'entretien et la maintenance de l'immeuble sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage. Il sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, respect des labels et certifications visés, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Il est précisé que le niveau de sous-sol sera protégé des eaux décennales et que sa structure est qualifiée de *relativement étanche, en conséquence, les venues d'eau éventuelles sont tolérées.*

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. FOUILLES

Après décapage et évacuation de la terre végétale, le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées.

1.1.2. FONDATIONS

Semelles filantes BA ou inclusions ou gros béton ou autres techniques adaptées à la configuration et la nature du sol, selon la G2 AVP fourni par GEO MC.

1.2. MURS ET OSSATURE

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.

1.2.1. MURS DU SOUS-SOL

1.2.1.1. Murs périphériques

Parois micro berlinoise ou voiles par passe en béton projeté suivant étude de sol G2 AVP.

1.2.1.2. Murs de refends et poteaux

Voiles en béton banché, épaisseur selon étude béton armé.

1.2.2. MURS DE FACADES

Voiles en béton banché épaisseur 16cm recevant un revêtement de couleur blanc cassé en partie courante. Les voiles en fond de loggias recevront un revêtement de couleur beige.

Le soubassement correspondant aux voiles non enterrés du Rez-de-jardin recevra un parement pierre.

La façade du rez-de-chaussée sous le parvis d'entrée aura un effet texturé, motif et teinte à définir par l'Architecte.

Des façons d'encadrement aspect bois viendront entourer l'ensemble des baies et ouvertures des loggias au RDC et R+1.

Les vides entre les fenêtres seront ponctuellement revêtus d'un habillage en tasseaux bois suivant élévations de l'Architecte.

Les fonds de loggias sur la façade Sud et Ouest, seront revêtues d'un revêtement de couleur beige, suivant les plans de l'architecte et permis de construire.

Doublage intérieur par complexe isolant et plaque de plâtre selon étude thermique.

1.2.3. MURS PIGNONS

Les pignons du R+1 perpendiculaires à l'avenue du Général de Gaulle recevront un habillage en tasseaux bois verticaux.

1.2.4. MURS MITOYENS

Sans objet.

1.2.5. MURS EXTERIEURS DIVERS

En béton banché ou agglomérés de ciment.

1.2.6. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (refends)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant l'étude de structure, en béton armé, avec finition par enduit en ciment.

1.3. PLANCHERS

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure et validées par le bureau de contrôle. Une isolation conforme aux résultats des études thermiques et acoustique sera rapportée pour les planchers des locaux habitables.

1.3.1. PLANCHERS ETAGES COURANTS

Dalle béton armé coulée en place ou dalle de compression en béton armé sur prédalle ou autre technique selon étude béton armé.

Finition en sous face : propre à recevoir un ragréage béton ou un enduit et une peinture au droit des zones habitables apparentes.

Finition au-dessus : propre à recevoir une chape pour les revêtements de sol au droit des zones habitables.

1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE

Dalle de béton armé et finition lisse en sous face propre, apte à recevoir une peinture.

1.3.3. BALCON ET COURSIVES

Dito 1.3.2. Un décaissé sera à prévoir de manière à ne pas avoir de décalage entre le niveau fini intérieur et extérieur.

1.3.4. PLANCHER SUR LOCAUX COLLECTIFS – SOCIAUX – TECHNIQUES – ENTREES – CIRCULATIONS ET LOCAUX CHAUFFES

Le plancher bas du R+1 entre les logements et la maison de santé recevra un isolant thermique sous chape suivant étude thermique.

1.3.5. PLANCHER SUR LOCAUX NON-CHAUFFES OU OUVERTS

Dalle béton armé coulée en place ou dalle de compression en béton armé sur prédalle ou autre technique selon étude béton armé.

Finition en sous face selon destination du local : finition brute ou peinte ou isolant thermique et / ou acoustique selon étude du thermicien/ acousticien.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. ENTRE LOCAUX DE SOINS ET TOUT AUTRE LOCAL

Les cloisons de distribution seront de type plaque de plâtre sur rail type PLACOSTIL 98/48 avec remplissage en laine minérale 45mm et système DUO 'TECH 25. Leur indice d'affaiblissement devra respecter les valeurs de l'étude de l'acousticien.

1.4.2. ENTRE LOCAUX TECHNIQUES ET TOUT AUTRE LOCAL

Les cloisons de distribution seront de type plaque de plâtre sur rail type PLACOSTIL 98/48 avec remplissage en laine minérale 45mm et BA13

Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

1.4.3. ENTRE SANITAIRES ET TOUT AUTRE LOCAL

Les cloisons de distribution seront de type plaque de plâtre sur rail type PLACOSTIL 98/48 avec remplissage en laine minérale 45mm et BA13

Le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

1.4.4. GAINES TECHNIQUES

Les cloisons des gaines techniques seront de type plaque de plâtre sur rail type EASYSTIL 87/48 avec remplissage en laine minérale 45mm et BA13 PLACOPHONIQUE

Le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

1.5. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.5.1. CONDUITS DE DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

1.5.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

1.5.3. CONDUITS D'AIR FRAIS

Sans objet.

1.5.4. CONDUITS DE DESENFUMAGE DES PARKINGS

Les conduits et gaines seront protégés des chocs des véhicules. Ils seront réalisés en matériaux CF 1h M0 et seront doublés par un isolant thermique selon étude thermicien dans le cas où ils traversent des locaux chauffés.

1.6. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.6.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Récupération des eaux pluviales de toiture et raccordement au réseau E.P par un système de descente en PVC compris dans les gaines techniques des logements suivant plans. Dauphin fonte en rez-de-chaussée (hauteur 1m) ou autre sujétion de protection mécanique.

1.6.2. CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

En PVC, en gaine technique intérieur, isolation phonique selon étude acoustique.

1.6.3. CANALISATIONS EN SOUS-SOL

En PVC.

1.6.4. BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

En PVC sur regards tampon posés par le concessionnaire.

1.6.5. PISSETTES ET TROP PLEIN

Évacuation par pissettes pour trop-pleins pour les balcons ou terrasses.

1.7. TOITURES

1.7.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Toiture en pente sur le volume en alignement avec l'avenue. Charpente fermette posée sur dalle béton isolée thermiquement par laine minérale. Couverture tuiles canal.

1.7.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Toiture terrasse non-accessible du R+1 : étanchéité bitumineuse + protection gravillonnée. Panneaux photovoltaïques posés sur supports compatibles avec le système d'étanchéité retenu pour autoconsommation de la partie Maison de Santé.

1.7.3. SOUCHES DE CHEMINEE, DE VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Souches pour ventilation primaire ; un édicule ascenseur ; un exutoire de désenfumage de la cage d'escaliers ; deux édicules pour désenfumage des parkings enterrés.

Un accès de maintenance est également prévu au toit terrasse depuis la circulation des logements.

2. LOCAUX DESTINÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES BUREAUX ET LOCAUX DE SOINS

Revêtement sol souple PVC antidérapant, dans tous les locaux accessibles au public, coloris au choix dans une gamme de chez GERFLOR ou équivalent.

Classement U3P3E3C2.

Pose collée sur ragréage.

Sol désolidarisé par film phonique type VELAPHONE ou similaire.

Plinthe PVC assortie.

Une variante sera étudiée en carrelage grès cérame 45 x 45 cm présentant des caractéristiques similaires.

2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES CIRCULATIONS, HALL ET ZONES D'ATTENTE

Revêtement sol souple PVC antidérapant, dans tous les locaux accessibles au public, coloris au choix dans une gamme de chez GERFLOR ou équivalent.

Classement U4P3E3C2.

Pose collée sur ragréage.

Sol désolidarisé par film phonique type VELAPHONE ou similaire.

Plinthe PVC assortie.

Tapis de sol essuie-pied encastré dans sas entrée.

Une variante sera étudiée en carrelage grès cérame 45 x 45 cm présentant des caractéristiques similaires.

2.1.3. SOLS ET PLINTHES DES SANITAIRES

Revêtement sol souple PVC antidérapant, dans tous les locaux accessibles au public, coloris au choix dans une gamme de chez GERFLOR ou équivalent.

Classement U4P3E3C2.

Pose collée sur ragréage.

Sol désolidarisé par film phonique type VELAPHONE ou similaire.

Plinthe PVC assortie.

Une variante sera étudiée en carrelage grès cérame 45 x 45 cm présentant des caractéristiques similaires.

2.2. REVETEMENTS MURAUX

2.2.1. FAÏENCE MURALE DANS POSTES DE SOINS

Faïence murale 20x20 de couleur blanche, hauteur 0.60m au-dessus du lavabo dans les postes de soins.

2.2.2. FAÏENCE MURALE DANS SANITAIRES

Faïence murale 20x20 de couleur blanche, hauteur 0.60m au-dessus du lavabo dans les sanitaires publics.

2.2.3. REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIÈCES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.6. : peinture, papiers peints, tentures.

2.3. PLAFONDS (sauf peintures et teintures)

2.3.1. PLAFONDS DES BUREAUX ET LOCAUX DE SOIN

Plafond acoustique en dalles démontables 60 x 60 cm type ECOPHON FOCUS de chez ECOPHON ou équivalent avec périphérie en plaques BA13 à peindre. Le coefficient d'absorption devra respecter les préconisations de l'étude acoustique.

Tous les dévoiements et passages de réseaux se feront dans un plenum (aucun réseau visible).

2.3.2. PLAFONDS DES CIRCULATIONS, HALLS ET ZONES D'ATTENTE

Plafond acoustique en dalles démontables 60 x 60 cm ou 120 x 60 cm type ECOPHON FOCUS de chez ECOPHON ou équivalent et périphérie en plaques BA13 à peindre. Le coefficient d'absorption devra respecter les préconisations de l'étude acoustique.

Tous les dévoiements et passages de réseaux se feront dans un plenum (aucun réseau visible).

2.3.3. PLAFONDS DES SANITAIRES

Plafond acoustique en dalles démontables 60 x 60 cm type HYGIENE PERFORMANCE DS de chez ECOPHON ou équivalent. Le coefficient d'absorption devra respecter les préconisations de l'étude acoustique.

Tous les dévoiements et passages de réseaux se feront dans un plenum (aucun réseau visible).

2.3.4. SOUS-FACE DE DALLE SUR LE PARVIS D'ENTRÉE

Peinture extérieure, couleur au choix de l'architecte et selon permis de construire.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. PORTES COULISSANTES AUTOMATIQUES DU SAS D'ENTRÉE

Portes vitrées coulissantes à 3 vantaux à ouverture motorisée latérale en aluminium thermolaqué, vitrage SP510 anti effraction. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires.

La largeur de passage devra être d'au moins 1,40m.

Dimensions suivant plans Architecte.

Contrôle d'accès : ouverture par radar de 8h à 20h – verrouillage sur horloge de 20h à 8h avec déverrouillage par badge VIGIK ou platine visiophone.

2.4.2. PORTE VITRÉE ACCÈS OSTHEO / ISSUE DE SECOURS

Porte vitrée ouvrant à la française à 1 vantail en aluminium thermolaqué, vitrage SP510 anti effraction. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires.

Dimensions suivant plans Architecte.

Contrôle d'accès : badge VIGIK ou platine visiophone sens entrée avec renvoi dans cabinet ostheo – barre anti-panique sens sortie.

2.4.3. MENUISERIES EXTERIEURES LOCAUX ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les fenêtres seront de type aluminium thermolaqué ouvrantes à la française (coloris brun suivant permis de construire), avec ou sans partie fixe. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires.

Dimensions suivant plans architecte.

Les fenêtres donnant sur la rue (salle d'urgence, cabinet ostheo, cabinet sage-femme, cabinet orthophoniste 1) recevront un vitrage en verre dépoli

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1. FENÊTRES SITUÉES À PLUS DE 3M DU SOL DEPUIS LA RUE

L'ensemble des menuiseries extérieures des pièces ne donnant pas sur la rue seront équipées de brise soleil orientables (BSO) motorisés à lames aluminium (coloris beige suivant permis de construire) avec manœuvre électrique commandée par interrupteur filaire au droit de la fenêtre.

2.5.2. FENÊTRES DONNANT SUR LA RUE

Les menuiseries extérieures donnant sur la rue (hormis porte vitrée de l'entrée et celle de l'accès ostéopathe) seront équipées de volets roulants à lames aluminium (coloris beige dito menuiseries) avec manœuvre électrique commandée par interrupteur filaire au droit de la fenêtre.

2.5.3. STORES INTÉRIEURS

L'ensemble des menuiseries extérieures seront équipées de store enrouleur intérieur type screen avec commande manuelle mécanique.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront métalliques.

2.6.2. PORTES DES LOCAUX DE SOINS, BUREAUX ET SALLE POLYVALENTE

Les portes des locaux de soins seront isoplanes à âme pleine à recouvrement, finition à peindre. Elles seront équipées d'un ensemble béquille de type EST 41 de chez NORMBAU ou équivalent à noyau acier avec rosace cylindre profilé CYPR et d'un cylindre simple sur organigramme.

Les butées de portes seront en caoutchouc.

Elles présenteront un indice d'affaiblissement acoustique conforme à la notice acoustique.

2.6.3. PORTES DES SANITAIRES

Les portes des sanitaires seront isoplanes à âme pleine à recouvrement, finition à peindre. Elles seront équipées d'un ensemble béquille de type EST 41 de chez NORMBAU ou équivalent à noyau acier avec rosace cylindre profilé CYPR et d'un bec-de-cane à condamnation, coffre à larder type D40 de chez VACHETTE ou équivalent.

Ferme-porte hydraulique à bras coulissant de chez VACHETTE ou équivalent

Les butées de portes seront en caoutchouc.

Elles présenteront un indice d'affaiblissement acoustique conforme à la notice acoustique.

2.6.4. PORTES D'ACCÈS À L'ESCALIER

Les portes des locaux de soins seront isoplanes à âme pleine à recouvrement, finition à peindre. Elles seront équipées d'un ensemble béquille de type EST 41 de chez NORMBAU ou équivalent à noyau acier avec rosace cylindre profilé CYPR.

Prévoir un oculus sur les 2 portes.

Les butées de portes seront en caoutchouc.

Elles présenteront un indice d'affaiblissement acoustique conforme à la notice acoustique.

2.6.5. PORTE D'ACCÈS AU DÉGAGEMENT SECONDAIRE

Bloc porte isoplane à âme pleine à recouvrement, finition à peindre, équipée d'un ensemble béquille de type EST 41 de chez NORMBAU ou équivalent à noyau acier avec rosace cylindre profilé CYPR avec barre anti-panique côté couloir.

Ferme-porte hydraulique à bras coulissant de chez VACHETTE ou équivalent

Les butées de portes seront en caoutchouc.

Elles présenteront un indice d'affaiblissement acoustique conforme à la notice acoustique.

2.6.6. PAROI VITRÉE BUREAU ACCUEIL

Paroi vitrée composé d'un châssis fixe métallique des Ets BOULET ou équivalent. Dimensions suivant projet déco Architecte. Il présentera un affaiblissement acoustique conforme à la notice acoustique.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. GARDE-CORPS

Devant les fenêtres : garde-corps en structure métallique thermolaqué beige, composé d'une ou 2 lisses horizontales type fer plat pour la lisse supérieure, conformément au permis de construire.

2.7.2. OUVRAGES DIVERS

Gaines repérées sur plans fluides et plans de vente.

2.7.3. GARDE-CORPS DE SÉCURITÉ EN TOITURE

Garde-corps de sécurité type BARRIAL de chez DANI ALU, avec montants codés 30° et fixation sur sabots Z sous couvertine.

2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1. Sur menuiseries
Sans objet, produits laqués d'usine.

2.8.1.2. Sur serrurerie
Sans objet, produits laqués d'usine.

2.8.2. PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1. Sur menuiseries
Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture finition satinée lessivable. Teinte suivant projet déco Architecte.

2.8.2.2. Sur murs
Pièces sèches, il sera appliqué une peinture acrylique lisse finition veloutée lavable. Teinte suivant projet déco Architecte

2.8.2.3. Sur plafonds
Périphérie BA13 des plafonds des postes de soins, circulations et zones d'attente : il sera appliqué une peinture acrylique lisse blanche finition mate lavable.
Tous les autres plafonds sont en dalles démontables.

2.8.3. PAPIERS PEINTS ET TENTURES

2.8.3.1. Sur murs
À voir selon projet déco Architecte.

2.8.3.2. Sur plafonds
Sans objet.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. AGENCEMENT / MOBILIER FIXE

2.9.1.1. Tisanerie salle polyvalente
Corps de meuble formant caisson en panneau mélaminé d'épaisseur 19mm
Dimensions et quantité suivant carnet de détail agencement Architecte
Étagères composées de tablettes filantes sur crémaillères métalliques réglables
Façades composées de portes battantes à un ou deux vantaux
Plinthes de 10cm en partie basse
Paillasse humide en panneaux de particule bois hydrofuge stratifié épaisseur 38mm
Évier inox + égouttoir (vidange avec trop plein, bonde à grille avec bouchon et chaînette).
Le siphon sera déporté latéralement vers le fond.
La robinetterie sera de type mitigeur à simple butée de marque JACOB DELAFON ou équivalent, à cartouche avec limiteur de débit.

2.9.1.2. Banque d'accueil
Ensemble composé de panneaux de particules de bois CTBH finition stratifié.

Dimensions et quantité suivant carnet de détail agencement Architecte.

2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

L'alimentation générale s'effectuera par colonne montante en tube PVC pression, disposée dans une gaine dans les parties communes. La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER (polyéthylène réticulé) ou multicouches sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER ou multicouches. Un sous-comptage individuel sera à prévoir pour chaque cabinet médical.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude

Production d'eau chaude de type individuel instantané avec ballon instantané de capacité 30L et sous-compteur individuel par cabinet. Distribution d'eau chaude par canalisation PER ou multicouches sous fourreaux en dalle.

2.9.2.3. Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparent ou en soffite, ou masquettes.

2.9.2.4. Branchements en attente

Sans objet.

2.9.2.5. Appareils sanitaires

Les postes de soins seront équipés de lave-mains suspendus de marque METROPOLE de chez VITRA ou équivalent. Une crédence faïencée sera à prévoir au droit du lavabo.

Les sanitaires seront équipés de :

- o Lavabo suspendu sur console 60 x 55 cm MATURA 2 de chez PORCHER ou équivalent
- o Ensemble WC avec cuvette suspendue, bâti support complet autostable W760 de chez NICOLL ou équivalent
- o Barre de relevage WC coudée 135° avec rosaces de fixation type HEWI 801.22.2066 ou équivalent

2.9.2.6. Robinetterie

Mitigeur sur plage avec détection infrarouge type PRESTO NOVA, ou équivalent.

2.9.2.7. Accessoires divers

Barre de relevage WC coudée 135° avec rosaces de fixation type HEWI 801.22.2066 ou équivalent

Barre de tirage inox 15cm sur la porte des sanitaires côté intérieur

2.9.3. EQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, TÉLÉPHONE, TÉLÉVISION

2.9.3.1. Type d'installation

- o Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons ou dans plenum des faux plafonds démontables. Dans les cabinets médicaux, l'alimentation des équipements se fera sur goulotte périphérique.
- o Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.) et ampoules.
- o Détails du produit équipements électriques :
- o Appareillage « EURHOM SQUARE » (blanc) ou équivalent.

2.9.3.2. Équipement par local

- **Poste de soin :**
- o 1 prise haute 16A + T à proximité d'un interrupteur.

- o 5 prises 16A + T pour appareils bureautique
- o 3 prises RJ45 pour appareils bureautique
- o 1 prise téléphonie analogique
- o 3 pavés LED commandés par interrupteur en va et vient
- o 1 interrupteur fixe filaire pour commande du brise soleil orientable ou du volet roulant.
- o 1 thermostat d'ambiance
- o 1 bouton d'appel d'urgence

- **Bureaux :**
 - o 1 prise haute 16A + T à proximité d'un interrupteur.
 - o 5 prises 16A + T pour appareils bureautique
 - o 3 prises RJ45 pour appareils bureautique
 - o 1 prise téléphonie analogique
 - o 3 pavés LED commandés par interrupteur en va et vient
 - o 1 interrupteur fixe filaire pour commande du brise soleil orientable ou du volet roulant.
 - o 1 thermostat d'ambiance
 - o 1 bouton d'appel d'urgence

- **Salle polyvalente :**
 - o 1 prise haute 16A + T à proximité d'un interrupteur.
 - o 4 pavés LED commandés par interrupteur en va et vient
 - o 1 colonne centrale équipée d'au moins 4 prises 16A + T et 2 RJ45
 - o 1 interrupteur fixe filaire pour commande du brise soleil orientable
 - o 1 thermostat d'ambiance
 - o 1 bouton d'appel d'urgence

- **Sanitaires publics :**
 - o 1 centre commandé par détecteur de présence avec temporisation.

- **Circulations :**
 - o 1 prise 16A + T tous les 10m
 - o Éclairage sur détecteur de présence avec temporisation

- **Sas d'entrée :**
 - o Éclairage type LED anti vandale commandé par détecteurs de présence crépusculaires.

- **Hall d'accueil :**
 - o Éclairage type LED commandé par détecteurs de présence.
 - o 1 prise 16A+T sur chaque mur
 - o 1 prise video + 1 RJ45
 - o 1 défibrillateur (non fourni)

- **Zones d'attente :**
 - o Éclairage type LED commandé par détecteurs de présence.
 - o 1 prise video + 1 RJ45

2.9.4. CHAUFFAGE / CLIMATISATION

2.9.4.1. Type d'installation

Ensemble de cassettes 4 voies raccordées à des groupes extérieurs de type VRV à technologie détente direct.

2.9.4.2. Températures assurées
o Par - 5°C de température extérieure : 19°C

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur et rafraîchissement
o Cassettes 4 voies commandées par thermostats d'ambiance individuels

2.9.5. VENTILATION

- o Arrivée d'air frais par entrées d'air, situées dans les menuiseries extérieures suivant réglementation acoustique.
- o Insufflation et extraction par caisson Simple Flux de type collectif à pollution spécifique.

2.9.6. ÉQUIPEMENTS BASSE TENSION

À définir en phase PRO.

2.9.6.1. Radio FM et TV
Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3 (conjointes avec article 2.9.6.2).

2.9.6.2. Téléphone
Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3 (conjointes avec article 2.9.6.1).

2.9.6.3. Portiers – Commandes de portes
Sans objet.

2.9.7. EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.7.1. Radio / TV / FM
Sans objet.

2.9.7.2. Téléphone
La résidence sera raccordée au réseau fibré.
L'ensemble des prises RJ45 des logements définis à l'article 2.9.3.3 seront raccordées au répartiteur général situé dans le local VDI.

2.9.7.3. Système d'alarme
Alarme de type 4 audible en tout point de l'établissement
Des flashes lumineux seront mis en œuvre dans les sanitaires publics

2.9.7.4. Vidéosurveillance
1 caméra à prévoir dans bureau assistante sociale
Attentes à prévoir dans le hall d'accueil pour installation ultérieure d'une caméra
Le système de vidéosurveillance extérieur au niveau du parvis et sur le chemin rural sera installé par la commune et relié au système communal.

2.9.8. ÉQUIPEMENT DIVERS ET SIGNALÉTIQUE

- 2.9.8.1. Parvis et signalétique extérieure
- o Adresse postale : Numéro à inscrire sur la porte d'entrée
 - o Prévoir espace libre à l'extérieur sur le mur attenant à la porte entrée pour les plaques des médecins + plaque plexiglas avec trou pour attente de fixation des plaques des médecins
 - o Désignation de la maison de santé en façade selon dispositions de la demande

de Permis de Construire

2.9.8.2. Sas entrée

- o Prévoir un totem directionnel permettant d'afficher le nom de chaque praticien et la localisation de son cabinet
- o Tableau d'affichage anti vandale format A3, écran en plexiglas, cadre en aluminium et collage magnétique, fermeture par serrure de sécurité à barillet.
- o Mise en place de boîtes aux lettres format standard dans le sas d'entrée. 1 BAL par praticien et une pour l'accueil. Prévoir une boîte à colis avec accès frontal (dimensions : 440 x 350 x 580 mm)

2.9.8.3. Circulations

- o Panneaux directionnels simples avec texte plat en tôle d'aluminium laqué, texte en lettres adhésives : à prévoir à chaque intersection dans circulations, à chaque palier d'ascenseur et à chaque porte de l'escalier. Quantité et dimensions selon projet signalétique Architecte
- o Prévoir une plaque galbée sur chaque porte

2.9.8.4. Salle d'attente

- o Tableau d'affichage anti vandale format A3, écran en plexiglas, cadre en aluminium et collage magnétique, fermeture par serrure de sécurité à barillet.

3. LOCAUX TECHNIQUES ET LOCAUX DU PERSONNEL

3.1. CHAMBRE DE GARDE

3.1.1. SOL

Pièce sèche : Revêtement sol souple PVC antidérapant, dans tous les locaux accessibles au public, coloris au choix dans une gamme de chez GERFLOR ou équivalent.

Classement U3P3E3C2.

Pose collée sur ragréage.

Sol désolidarisé par film phonique type VELAPHONE ou similaire.

Plinthe PVC assortie.

Salle d'eau : Revêtement sol souple PVC compatible avec une solution douche sans ressaut type TARADOUCHE HYBRIDE, coloris au choix dans une gamme de chez GERFLOR ou équivalent.

Classement U2SP3E2C2.

Pose collée sur ragréage.

Sol désolidarisé par film phonique type VELAPHONE ou similaire.

Remontées en plinthe sur 10cm sur profil de finition adapté pour assurer la continuité de l'étanchéité des parois faïencées.

3.1.2. PAROIS

Pièce sèche : Il sera appliqué une peinture acrylique lisse finition veloutée lavable. Teinte suivant projet déco architecte.

Salle d'eau : Revêtement faïencé sur les 4 murs

Cloison séparative : Cloison Placostil 100/700 avec remplissage laine minérale 60mm, BA13 de chaque côté (plaque hydrofuge côté salle d'eau). Ensemble adapté pour recevoir un système de porte à galandage type SCRIGNO.

3.1.3. PLAFONDS

Dalle en béton armé + peinture blanche mate dans pièce sèche, satinée dans salle d'eau.

3.1.4. PORTES

Accès à la chambre de garde : Bloc porte composé d'une huisserie métallique et d'un vantail isoplane à âme pleine, finition à peindre. Elle sera équipée d'un ensemble béquille de type EST 41 de chez NORMBAU ou équivalent à noyau acier avec rosace cylindre profilé CYPR et d'un cylindre simple sur organigramme.

Butées de portes seront en caoutchouc.

Elle présentera un indice d'affaiblissement acoustique conforme à la notice acoustique.

Béquille double type EST 41.175 de chez NORMBAU fixe à la verticale

3.1.5. CHAUFFAGE

Pièce sèche : Local climatisé avec monosplit mural, contrôle par thermostat d'ambiance

3.1.6. ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

Salle d'eau : Plan vasque ou lavabo suspendu 60cm de large avec meuble sous vasque et miroir. Mitigeur à levier type DYNAMIC S de chez VITRA ou équivalent, équipé de mousseur.

Système type TARADOUCHE HYBRIDE pour salle douche sans bac avec siphon PVC + grille inox et seuil de douche PVC intégré

Robinetterie douche thermostatique type GROHTHERM de chez GROHE avec douchette flexible type Nano de chez VITRA ou équivalent

3.1.7. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

- **Pièce sèche :**
 - o 1 centre commandé par un interrupteur simple allumage.
 - o 4 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
 - o 1 prise RJ 45.
 - o 1 thermostat d'ambiance

- **Salle d'eau :**
 - o 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
 - o 1 réglette avec éclairage indirect en applique au-dessus du lavabo, commandée par 1 interrupteur simple allumage.
 - o 2 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.

3.2. SANITAIRES RÉSERVÉS AU PERSONNEL

Dito sanitaires publics.

3.3. LOCAUX TECHNIQUES

Locaux concernés : local ménage / entretien, stockage RDC et RDJ, VDI, TGBT, Photovoltaïque, stockage ordures ménagères, DASRI

3.3.1. SOL

Local Ordures ménagères et DASRI : carrelage en grés cérame coloré dans la masse format 30 x 30 cm type AZIMUT de chez NOVOCERAM ou équivalent. Classement U4P4E3C2. Siphon de sol et étanchéité liquide sous carrelage à prévoir.

Autres locaux techniques : Peinture de sol à base de résine époxydique en 2 couches type FREITATRAFFIC AQUA COLOR des Ets LA SEIGNEURIE ou équivalent, y compris remontée en plinthe sur 10cm.

3.3.2. PAROIS

Local Ordures ménagères et DASRI : Faïence toute hauteur dito carrelage

Autres locaux techniques : Gouttelette ou béton brut

Local ménage / entretien : Faïence murale à prévoir au droit du vidoir sur 1m de hauteur

3.3.3. PLAFONDS

Dalle en béton armé, destinée à recevoir une peinture.

3.3.4. PORTES

Accès local OM et DASRI : Porte d'accès en métal plein thermolaqué de teinte beige avec grille de ventilation intégrée en partie basse. Largeur minimum 1,00m. Ferme-porte hydraulique à bras coulissant de chez VACHETTE ou équivalent. Poignée de tirage côté extérieur, béquille simple côté intérieur. Contrôle d'accès : badge Vigik.

Accès autres locaux : Bloc porte composé d'une huisserie métallique et d'un vantail isoplane à âme pleine, finition à peindre. Elle sera équipée d'un ensemble béquille de type EST 41 de chez NORMBAU ou équivalent à noyau acier avec rosace cylindre profilé CYPR et d'un cylindre simple sur organigramme. Elle devra justifier d'un degré CF 1/2h et sera équipée d'un ferme-porte hydraulique.

3.3.5. CHAUFFAGE / VENTILATION

Local OM et DASRI : Locaux non chauffés ventilés naturellement par grille intégrée dans porte et conduit de ventilation remontant en toiture

Autres locaux : Locaux non chauffés. Ventilation mécanique à prévoir dans local ménage.

3.3.6. ÉQUIPEMENTS PLOMBERIE

Local OM et DASRI : Robinet de puisage avec raccord au nez 15/21 et système de purge

Local ménage / entretien : Vidoir mural 53 x 46 cm PORCHER ref J3493 ou équivalent avec grille support inox. Prévoir alimentation eau chaude / froide et évacuation pour installation d'un lave-linge dans le local.

3.3.7. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

- **Ensemble des locaux techniques :**
 - o Plafonniers tubulaires commandés par interrupteur va-et-vient
 - o 1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur.

- **Local ménage / entretien :**
 - o 4 prises 16A + T sécurisées pour utilisation en pièce humide dont 1 une à proximités des alimentations du lave-linge

- **Zone de stockage au RDJ :**
 - o 1 prise 16A + T sur chaque mur

4. STATIONNEMENT

4.1. PARC DE STATIONNEMENT COUVERT

Le programme prévoit la création de 42 places voitures et 7 places motos dans une zone de stationnement couverte sécurisée dont l'usage est partagé entre les logements inclusifs et la maison de santé. Les 32 places stationnements réservées à la maison de santé seront clairement identifiées et différenciées des 10 places réservées aux logements.

Les caractéristiques de parc de stationnement sont décrites dans la notice dédiée à ce volume.

4.2. STATIONNEMENTS EXTÉRIEURS

4.2.1. STATIONNEMENT VOITURES

Le projet prévoit l'aménagement de 2 places de stationnement extérieures au niveau du parvis d'entrée. L'une sera réservée à l'ambulance et l'autre au médecin mobile. Elles devront disposer d'une hauteur minimale de 2,80m sous dalle et seront signalées par un marquage au sol et une signalisation verticale. Elles seront équipées d'arceaux rabattables.

4.2.2. STATIONNEMENT VÉLOS

Une zone de stationnement vélos est prévue sur le parvis d'entrée. Elle sera équipée de 3 arceaux de type U inversé permettant d'attacher simultanément 6 vélos.

5. ESCALIER ET ASCENSEUR

5.1. ESCALIERS PRINCIPAUX

5.1.1. SOL DES PALIERS

Sol souple PVC, coloris au choix dans une gamme de chez GERFLOR ou équivalent.

Classement U4P3E2C2.

Pose collée sur ragréage.

Sol désolidarisé par film phonique type VELAPHONE ou similaire.

Plinthes stylobates medium à peindre.

Une variante sera étudiée en carrelage grès cérame 45 x 45 cm présentant des caractéristiques similaires.

5.1.2. MURS

Il sera appliqué une peinture acrylique lisse finition veloutée lavable. Teinte suivant projet déco architecte.

5.1.3. PLAFONDS

Il sera appliqué une peinture acrylique lisse finition mate lavable. Teinte suivant projet déco architecte.

5.1.4. ESCALIERS (marches, contremarches, limons, plinthes, garde-corps)

Revêtement intégral marche + contremarche en PVC de la gamme TARASTEP PRO de chez GERFLOR ou équivalent, y compris bandes podotactiles, nez de marche antidérapant contrasté et adhésif contremarche.

Plinthes stylobates et plinthes palières en médium à bord droit h 10cm

Une variante sera étudiée en carrelage grès cérame 45 x 45 cm présentant des caractéristiques similaires.

Main courante tubulaire de 50mm de diamètre en aluminium thermolaqué et garde-corps métallique à barreaudage lorsqu'il y a un vide. À prolonger d'une longueur de marche en haut et en bas de chaque volée.

5.1.5. CHAUFFAGE – VENTILATION

Sans objet.

5.1.6. ECLAIRAGE

Hublot fonctionnant sur détecteur de présence ou luminaires selon projet déco de l'architecte.

5.2. ESCALIER DE SECOURS PARKING, SAS ET PALIERS

Les caractéristiques des circulations, sas, paliers et cages d'escalier attenantes au parking en sous-sol sont décrites dans la notice dédiée à ce volume.

5.3. ASCENSEUR

Ascenseur électrique de type machinerie « en gaine » sans local technique.

Capacité 1000kg / 13 personnes. Dimensions cabines : 2,10m x 1,10m.

Il sera conforme à la norme NF EN81-70 et à la réglementation d'accessibilité aux PMR en ERP.

Accès libre dans le sens « descente », contrôle d'accès par Vigik sur horloge depuis les parkings dans le sens « montée » pour permettre l'accès en dehors des horaires d'ouverture de la MDS.

Les portes palières et parois extérieures seront en inox martelé.

Les parois de la cabine seront revêtues de panneaux décors dans la gamme du fabricant. Le revêtement de sol sera du sol souple dito revêtement des circulations. Le plafond suspendu recevra un éclairage intégré.

Une liaison téléphonique en GSM sera installée entre la cabine et la société de maintenance.

Cet ascenseur desservira les 3 niveaux de parking, les 2 niveaux accessibles de la maison de santé et permettra aux personnes à mobilité réduite de se rendre de manière autonome au rez-de-chaussée bas depuis le sas d'entrée.

6. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

6.1. ALIMENTATION EN EAU (à définir avec exploitant et bet Fluides)

6.1.1. COMPTAGES GENERAUX

Un compteur général et un compteur espaces verts sera posé par le concessionnaire.

6.1.2. SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

Suppresseurs ou détendeurs si nécessaire.

6.1.3. COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes seront réalisées en PVC pression, cheminant en sous-sol et dans les gaines techniques palières.

6.1.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS

En gaine technique il sera prévu un robinet de coupure générale, ainsi qu'un manchon by-pass permettant la pose de compteurs individuels (non fournis) et dérivation encastrees, dans le respect des écartements et indications du concessionnaire de la commune (facturation directe par le concessionnaire au locataire). Un sous-comptage est à prévoir dans chaque bureau.

6.2. ALIMENTATION EN ELECTRICITE (à définir avec exploitant et bet Fluides)

6.2.1. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Des comptages seront installés pour les services généraux, pour les ensembles suivants :

- ◆ Maison de santé
- ◆ Logements
- ◆ Parking

Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des concessionnaires ou des spécificités du projet.

Chaque bureau médical disposera d'un sous compteur

6.2.2. COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes seront situées en gaines palières.

6.2.3. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Position des compteurs individuels pour production ECS à confirmer avec exploitant et bet FLUIDES

7. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

7.1. VOIRIE ET PARKINGS

7.1.1. VOIRIES D'ACCES

Rampe d'accès au sous-sol en enrobé ou béton.

7.1.2. FEUX DE SIGNALISATION

Feux bicolores sur rampe extérieur et à droite de la porte d'accès au parking côté intérieur pour gérer le croisement des véhicules dans les angles serrés avec peu de visibilité. Commande par détection. Mode de fonctionnement à définir (1er arrivé, 1er servi ; priorité à l'entrée ; priorité à la sortie)

7.2. CIRCULATIONS DES PIETONS

7.2.1. CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES

Entrée principale : depuis le parvis d'entrée en béton désactivé de teinte claire, suivant plans. Aucun ressaut > 2cm ne sera toléré.

Accès ostéopathe : depuis parvis secondaire en béton désactivé de teinte claire, suivants plans, soit depuis un escalier extérieur (cf chapitre suivant), soit depuis la voie d'accès au parking. Le ressaut entre la voie et le parvis ne dépassera pas 2cm.

7.2.2. ESCALIER EXTÉRIEUR ACCÈS PARVIS BAS

La différence de niveau entre le parvis d'entrée et le parvis secondaire où se situe l'accès au cabinet ostéopathe sera traité par un escalier extérieur présentant les caractéristiques suivantes :

Revêtement béton balayé, plots podotactiles à 50cm en partie haute, nez-de-marche anti dérapants contrastés, 1^{ère} et dernière contremarche contrastées. Main courante métallique sur un côté à prolonger horizontalement d'une longueur de marche en haut et en bas de la volée.

7.3. ESPACES VERTS

Le projet prévoit la conservation de l'espace vert enherbé en contrebas du site. Cette zone sera sanctuarisée pour préserver les continuités écologiques sur le site et ne sera pas accessible au public.

Un portillon d'accès sera à prévoir pour permettre l'entretien de cette zone. Un point d'eau et une prise électrique seront positionnés à proximité de ce portillon. (emplacement à définir)

7.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

7.4.1. SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

L'éclairage sera assuré par spot et/ou par une applique murale situés au droit de l'entrée de l'immeuble et commandés par interrupteur crépusculaire et relié à une horloge, et par détecteur de présence.

7.4.2. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par appliques murales ou par bornes lumineuses ou candélabres suivant plan d'architecte et étude d'éclairage, commandés par interrupteur crépusculaire relié à une horloge.

Conformément à la réglementation handicapée, le dispositif d'éclairage sera conforme à la réglementation en vigueur.

Aucun éclairage extérieur n'est prévu dans la zone naturelle.

7.5. CLOTURES

7.5.1. SUR RUE

Selon permis de construire, le mur de clôture existant en limite Est sera surélevé de 50cm au-dessus du niveau fini de la voirie et surmonté par une clôture métallique thermolaquée. La clôture existante sur la limite Sud sera conservée en l'état.

7.5.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Selon permis de construire, la clôture en limite séparative Ouest avec les parcelles AD 228 et 549 restent inchangées.

7.6. RESEAUX DIVERS

7.6.1. EAU

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'aux compteurs généraux situés dans l'immeuble.

7.6.2. ELECTRICITE

L'alimentation générale en électricité se fera depuis un coffret sur rue ou un poste transformateur, conformément aux exigences d'ENEDIS.

7.6.3. POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Les extincteurs seront installés suivant la réglementation. Leur nombre sera conforme aux normes en vigueur. (extincteurs et plans d'évacuation à la charge de l'exploitant)

7.6.4. EGOITS

Branchement au regard tampon réalisé par les services concessionnaires des réseaux d'assainissement.

7.6.5. TELECOMMUNICATIONS

Voir article 2.9.6.

7.6.6. DRAINAGE DU TERRAIN

Suivant étude géotechnique et VRD.

7.6.7. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN

Évacuation naturelle de l'espace vert préservé par infiltration.

Un bassin de rétention des eaux pluviales sera mis en œuvre dans le volume du bâtiment suivant les exigences de l'arrêté du Permis de Construire. Selon nécessité et contraintes techniques, mise en œuvre d'une ou plusieurs pompes de relevage pour l'ensemble de la copropriété.

8. ORGANIGRAMME DES CLES

- 1 Badge Vigik Porte Hall d'entrée + ascenseur par praticien (nombre à confirmer avec exploitant)
- 2 clés par boîte aux lettres (nombre à confirmer avec exploitant)
- 1 émetteur bitechnologies par emplacement pour porte d'accès au parking